

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4905**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées place et rue Nicolas Boileau et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, DYNACITE

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 3 février 2014****Décision n° B-2014-4905**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées place et rue Nicolas Boileau et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, DYNACITE**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la place et de la rue Boileau à Rillieux la Pape, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 5 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, déjà aménagées en voirie et stationnement, situées place et rue Boileau à Rillieux la Pape et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, DYNACITE.

Ces 5 parcelles de terrain, d'une superficie totale de 62 mètres carrés environ, sont à détacher de parcelles de plus grandes étendues, cadastrées BY 67, BY 69, BY 120, BY 121 et BY 127.

Aux termes du compromis qui a été établi, l'OPH de l'Ain, DYNACITE céderait lesdites parcelles de terrain à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, d'une superficie de 62 mètres carrés environ, à détacher de parcelles de plus grandes étendues cadastrées BY 67, BY 69, BY 120, BY 121 et BY 127, situées place et rue Nicolas Boileau à Rillieux La Pape et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, DYNACITE dans le cadre de l'opération de réaménagement de ladite rue et de ladite place.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O1447, le 17 octobre 2011 pour la somme de 400 000 € en dépenses.

Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2113 - fonction 824 - et en recettes : compte 1328 - fonction 824.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2113 - fonction 824, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.**